

## Mesures d'accompagnement en institution lors de l'élargissement de compétences accompagnées des cours spécialisés

CURAVIVA formation recommande aux institutions de mettre en place des mesures d'accompagnement pour les collaborateurs qui suivent des formations continues pour l'acquisition de compétences médico techniques en dehors d'une formation réglementée. **Il est fortement recommandé que des exercices soient effectués sous la surveillance de personnel qualifié et qu'une documentation soit établie à cet effet.** Cette documentation, attestant les exercices pratiqués sous surveillance, doit montrer clairement, qui (après les contrôles réalisés) a donné finalement l'autorisation pour effectuer des actes médico techniques dans l'institution.

phase	mesure d'accompagnement	Justification
Planification cours spécialisé	Planification du transfert	Le transfert doit être piloté, l'accompagnement dans l'apprentissage, l'élargissement échelonné des compétences ainsi que l'assurance qualité sont établis en fonction de la fréquentation du cours. Une aide pour la planification du transfert figure sous «Support: documentation du suivi pour l'élargissement <sup>1</sup> des compétences» <u>voir informations spécialisées et instruments de travail</u>  Les possibilités pour s'exercer doivent être planifiées, les connaissances théoriques doivent être testées en corrélation avec la pratique, le déroulement de l'apprentissage fixé par écrit, les contrôles documentés (feuilles de suivi, le journal), l'exécution autonome autorisée pas à pas.
	Délégation de l'accompagnement de l'apprentissage	La <b>responsabilité pour l'accompagnement factuel de l'apprentissage est déléguée</b> à une personne qui est au bénéfice des qualifications requises. Durée et responsabilité pour l'apprentissage pratique/l'accompagnement de l'apprentissage sont fixés par écrit.
	Qualification de l'accompagnant	Les <b>qualifications de la personne accompagnant l'apprentissage</b> sont définies. Il est fortement recommandé d'engager pour cela des formateurs/trices professionnels/les <sup>2</sup> .
Pendant cours spécialisé	S'exercer sous contrôle en institution	<b>L'application pratique des connaissances acquises est exercée sous surveillance</b> , et comparable avec l'accompagnement de l'apprentissage lors d'une formation réglementée. Les signatures attestent quand les actes pratiques ont été exercés sous surveillance, quand ils ont été contrôlés et finalement quand ils ont été exécutés de manière autonome.
	Communication de l'élargissement des compétences	L'élargissement des compétences est <b>communiqué à l'équipe-</b> et, si nécessaire – à d'autres services de l'institution.
	Contrôle pratique	Un control pratique doit avoir lieu et doit être consigné.
Au terme	Convention écrite	L'élargissement des compétences est fixé par écrit, par exemple par une „Convention sûr la réglementation des tâches

<sup>1</sup> Source: modifié d'après un document de travail de l'EMS Altenberg, rédigé le 06.03.2000/EM

<sup>2</sup> Particulièrement pour des collaborateurs sans expérience d'une formation réglementée/et ou des collaborateurs qui ont été formés à l'étranger

		supplémentaires“ <u>voir informations spécialisées et instruments de travail</u>
	Descriptif de postes et entretien d'évaluation des collaborateurs	Les compétences élargies doivent être spécifiquement mentionnées pour chaque collaborateur dans le descriptif du poste et intégrées dans l'évaluation/l'entretien d'évaluation annuel.
	Apprendre par les fautes	Les supérieurs et les collaborateurs sont responsables pour une organisation constructive et apprenante, qui tire les leçons de ses erreurs ; les questions, incertitudes et fautes sont admises.
	Révocation de compétences	Lors de <b>manquements ou de négligences graves ou de fautes répétées</b> , les compétences élargies doivent être révoquées et les causes/les contextes éclairés.  Exemple de processus à suivre _Retrait d'autorisation d'actes-medico-techniques <u>voir informations spécialisées et instruments de travail</u>
Cessation du rapport de travail	Conservation des documents	<b>Tous les documents</b> sont conservés dans le dossier personnel
	Certificat de travail	Les autorisations accordées sont mentionnées dans le certificat de travail et les certificats intermédiaires